Informations de base

1996/2230(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Compétitivité de l'industrie européenne **Subject** 3.40.14 Compétitivité industrielle	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	CAUDRON Gérard (PSE)	06/02/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Industrie	2091	1998-05-07
Industrie	2001	1997-04-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/11/1996	Publication du document de base non-législatif	SEC(1996)2121	Résumé
29/01/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/04/1997	Débat au Conseil		
15/04/1998	Vote en commission		Résumé
15/04/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0138/1998	
07/05/1998	Débat au Conseil		
13/05/1998	Débat en plénière		
14/05/1998	Fin de la procédure au Parlement		
01/06/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2230(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission

Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/08400

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0138/1998 JO C 167 01.06.1998, p. 0003	15/04/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0283/1998 JO C 167 01.06.1998, p. 0175-0199	14/05/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(1996)2121	13/11/1996	Résumé

Compétitivité de l'industrie européenne

1996/2230(COS) - 13/11/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF: dresser un bilan des performances de l'industrie européenne et de son économie en général. CONTENU: la croissance en Europe au cours des cinq dernières années a été sensiblement plus réduite que la croissance américaine, même si aujourd'hui les prévisions annoncent une nette reprise de la croissance. C'est le constat de la Commission dans son document de travail sur la compétitivité européenne. Le rapport de la Commission offre une vision assez contrastée des performances de l'Union, en soulignant que la compétitivité de l'industrie européenne est entravée par un certain nombre de faiblesses structurelles: - une déficience sectorielle réelle dans le domaine des technologies de l'information, et dans une large mesure également, quant à certains aspects des biotechnologies; - une insuffisance de l'investissement tant public que privé dont semble dépendre le faible niveau de notre productivité; - une fiscalité inadaptée pour un rapport coût/efficacité insuffisant; - des résultats médiocres en matière d'innovation en dépit d'un potentiel de recherche diversifié et complémentaire; - une mauvaise "visibilité" de l'industrie européenne considérée comme un ensemble incohérent par rapport aux industries américaines ou japonaises; - un problème d'adaptation aux mutations technologiques que connaît cette fin de siècle, en particulier en ce qui concerne les technologies de l'information. Au-delà de la technologie, il semble que l'Europe rencontre une difficulté de type culturel pour intégrer les modifications radicales de comportement qu'imposent les changements présents et à venir, que ce soit sur le plan des salariés, des entreprises et des administrations; - un environnement européen encore trop peu cohérent et stable. Le marché intérieur n'est pas encore devenu un authentique marché "domestique": les politiques économiques divergentes, les variations de taux de change dans les années 1992-1993 ou vis-à-vis du dollar durant la dernière décennie n'ont guère favorisé la compétitivité des entreprises européennes. La Commission plaide pour que les entreprises intègrent définitivement les schémas concurrentiels et l'ouverture sur les marchés européens et mondiaux, tout en rappelant l'intérêt du "benchmarking". La Commission voit en effet dans cette méthode d'évaluation et de comparaison des performances des entreprises un des instruments principaux pour améliorer leur compétitivité.

Compétitivité de l'industrie européenne

1996/2230(COS) - 14/05/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Gérard CAUDRON (PSE, F) sur la compétitivité de l'industrie européenne, le Parlement européen prend acte de l'absence de véritables faiblesses sectorielles chroniques, exception faite du retard persistant dans le domaine des technologies de l'information et, à un moindre degré, dans les biotechnologies. Il note cependant qu'en dépit d'un important potentiel de recherche diversifié et complémentaire, l'Europe a de médiocres résultats en matière d'innovation, ce qui se traduit par un recul dans le domaine des brevets. Le Parlement invite la Commission à élaborer des propositions jetant les bases d'une véritable politique industrielle européenne s'appuyant notamment sur des mesures incitatives en faveur de l'investissement public et privé, la mise en place de mécanismes d'aides pour les secteurs industriels innovants, créateurs d'emplois et/ou en restructuration, et le développement du capital-risque. Il soutient fermement le principe d'une coordination et d'une harmonisation des politiques fiscales. Le Parlement demande que les dépenses publiques de recherche industrielle soient davantage orientées vers une applicabilité commerciale

et encourage la mise en place de structures européennes (privées, publiques ou mixtes) susceptibles de réunir les partenaires industriels autour de grands projets de recherche coopérative. Il réclame aussi l'adoption du statut de la société européenne, qui constituerait un pas décisif dans la reconnaissance de la dimension européenne des entreprises. Le Parlement estime que l'instauration au niveau du commerce mondial bilatéral et multilatéral de clauses sociales et environnementales minimums est indispensable pour combattre le dumping social et environnemental. Il plaide pour une meilleure coordination de la certification des produits commercialisés au sein du marché de l'Union européenne. Si le Parlement reconnaît l'impact des exigences environnementales sur la compétitivité en tant que facteur de stimulation de la recherche, il estime également que la contrainte environnementale représente une charge financière nette, acceptable seulement dans la mesure où les autres compétiteurs y sont soumis. Enfin, le Parlement est d'avis que les marchés du travail doivent pouvoir s'adapter et accompagner l'évolution de la société et que les initiatives en matière de réduction du temps de travail prises dans les différents Etats membres doivent être analysées dans leur impact économique et social à long terme.